



Doc. 13045  
03 octobre 2012

## La réponse européenne face à la crise humanitaire en Syrie

### Amendement<sup>1</sup> n° 7

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10, insérer les paragraphes suivants :

« L'Assemblée est convaincue que seules des perspectives de paix permettront de régler les problèmes que pose la situation dramatique des réfugiés et des personnes déplacées en Syrie et dans les pays voisins. Ceci ne sera possible que par un règlement politique du conflit. A cet effet, il est indispensable que :

- se dégage une initiative conjointe de la communauté internationale ;
- plus de voix s'élèvent dans les rangs des partisans du régime pour réfléchir sérieusement à la perspective d'une transition politique ;
- les forces extrémistes et fondamentalistes dans les rangs de l'opposition soient marginalisées et que l'opposition se rende compte qu'un règlement militaire est totalement illusoire ;
- davantage d'efforts soient faits afin de convaincre l'opposition démocratique syrienne de se rassembler autour d'une plateforme politique et d'une direction communes, afin d'être prête pour la transition politique. »

---

1. 2012 - Quatrième partie de session

